

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LMdG SELECTION GERANTS EUROPE

ISIN : FR0010153221

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions des pays de l'union européenne

L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des actions européennes par l'intermédiaire d'OPCVM ou FIA français ou de droit étranger permettant l'éligibilité au PEA avec une approche multi-styles et multi-gérants en vue de surperformer l'indice STOXX® Europe 600 Net Return sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de façon discrétionnaire ce fonds en sélectionnant des OPC investis en actions européennes dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans une 1ère étape, il est procédé à la constitution d'une base de données composée d'OPCVM ou FIA éligibles au PEA ou dont l'actif comprend au moins 75% de titres éligibles au PEA, à valorisation au moins hebdomadaire et dont l'actif est principalement supérieur à 20 millions d'euro. Un maximum de 15% de l'actif pourra être investi dans des OPC dont l'actif net serait inférieur à ce seuil. Dans une 2ème étape, l'univers d'investissement est partitionné en quatre catégories susceptibles d'être incluses dans l'actif de l'OPCVM :

OPC « value » privilégiant les actions dont le cours boursier apparaît inférieur à la valeur réelle, répartis en deux sous catégories, d'une part petites et moyennes capitalisations, d'autre part larges capitalisations des titres détenus par les OPC cibles;

OPC « growth » privilégiant les actions de sociétés ou de secteurs à fort potentiel de croissance, répartis en deux sous catégories, d'une part petites et moyennes capitalisations, d'autre part larges capitalisations des titres détenus par les OPC cibles;

OPC « sectoriel » privilégiant les actions de sociétés d'un secteur ou d'un groupe de secteurs économiques;

OPC thématiques privilégiant les actions de sociétés dont la vie économique et sociale présente des particularités (OPA ou OPE potentielle, succession familiale etc.);

La distribution entre les catégories s'effectue selon la politique de gestion retenue par le gérant de l'OPC cible connue à partir des documentations réglementaires et commerciales, complétées par des entretiens avec les gérants

de ces OPC.

Dans une 3ème étape purement quantitative, un modèle permet, au sein de chaque catégorie, de comparer les OPC sélectionnés :

entre eux sur la base de performances de date à date hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle.

à différents indices boursiers sélectionnés en fonction de leur pertinence par rapport à l'OPC étudié

Finalement, le gérant choisit chaque OPC en fonction de sa performance relative, des recommandations macroéconomiques du Comité de Gestion, des conditions de marché et de ses anticipations.

Les instruments financiers : L'OPCVM investira au moins 90% de son actif en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA, il pourra ainsi détenir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM français ou européens, ou, dans la limite de 30% de son actif, en FIA ou fonds d'investissements étrangers autorisés à la commercialisation en France, répondant aux quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM ou FIA pourront être gérés par la société de gestion, un prestataire ou une société liée.

Le fonds pourra aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés français et étrangers afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire) dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 17h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

**Recommandation :**

**Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.**

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- **Risque de crédit** : En cas de défaillance des émetteurs la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, la présence de titres créances d'entreprises privées, notée ou non, dans les OPC de l'actif, expose le fonds aux effets de l'évolution de la qualité du crédit des émetteurs.
- **Risque de liquidité** : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.
- **L'utilisation de produits dérivés** peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement<sup>1</sup>

Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Néant

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.68%
----------------	-------

### Commission de performance

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	20.00%
20% de la surperformance par rapport à l'indice STOXX® Europe 600 Net Return à la fin de chaque exercice	
Montant de la commission de performance facturé sur l'exercice précédent : 0.56	

<sup>1</sup> Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Le montant des frais courants communiqués se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos à fin décembre 2019 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

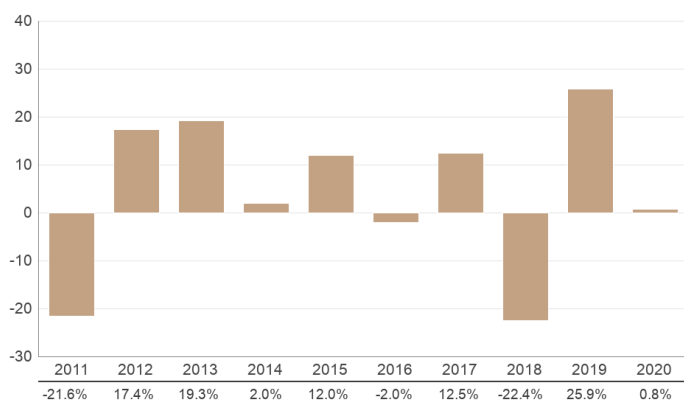
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 4 place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris.  
Internet: [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

## Performances passées

### Performance (en %)



### Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La part a été lancée en 2005.

Les performances sont évaluées en EUR.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds :** Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 4 place Saint-Thomas d'Aquin - 75007 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : [contact@lamaisondegestion.com](mailto:contact@lamaisondegestion.com). Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

**Catégories de parts :** Cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPC peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2021.